

## **Barème de notation**

### **Barème de notation de l'épreuve de cas pratique**

Qualité de la rédaction (orthographe, vocabulaire)	<b>2 points</b>
Plan (introduction -développement- conclusion)	<b>2 points</b>
<p>Question 1 : « <i>Présentation générale du plan « 1 jeune, 1 solution » et des dispositions spécifiques en faveur du développement de l'apprentissage »</i></p> <p><u>Eléments de réponses attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Rappel du contexte en matière d'emploi des jeunes <b>(1 point)</b> Plan gouvernemental lancé en 2020 ayant pour ambition de permettre aux jeunes arrivant sur le marché du travail de trouver une solution vers l'emploi. Mobilisation d'un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc <b>(1 point)</b></li> <li>Rappel des chiffres : 9 milliards d'euros investis, nombre de jeunes concernés...<b>(1 point)</b></li> <li>Présentation des 3 axes du plan : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ; orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir ; accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure. <b>(1 point)</b></li> <li>❖ Focus sur les mesures en faveur de l'apprentissage :<ul style="list-style-type: none"><li>- Pour les entreprises, une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.</li><li>- pour les CFA, un financement exceptionnel pour garantir la formation et investir dans des équipements numériques Pour les apprentis, un assouplissement de certaines conditions : deux fois plus de temps, pour trouver un contrat d'apprentissage ; au lieu de 3 mois, les apprentis ont maintenant 6 mois après le début de leur formation pour signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise. <b>(2 points)</b></li></ul></li></ul>	<b>6 points</b>

<p>Question 2 : « <i>Déclinaison des mesures en faveur de l'apprentissage au sein de la Fonction publique d'Etat</i> »</p> <p><u>Éléments de réponses attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déclinaison présentée dans circulaire du 6 juillet 2022 relative à la campagne 2022 de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'Etat <b>(1/2 point)</b></li> <li>❖ Objectifs quantitatifs de recrutement d'apprentis <b>(1/2 point)</b></li> <li>❖ Site internet dédié « <i>PASS</i> ». <b>(1/2 point)</b></li> <li>❖ Apprentis hors plafonds d'emplois<b>(1/2 point)</b></li> <li>❖ Renforcement de l'attractivité de la fonction de maître d'apprentissage et valorisation cet engagement avec une allocation forfaitaire annuelle de 500 euros<b>(1 point)</b></li> <li>❖ accompagnement des apprentis vers l'emploi titulaire ou contractuel <b>(1 point)</b></li> <li>❖ mesures spécifiques en faveur des apprentis en situation de handicap : obligation légale de recrutement de personnes en situation de handicap (6% au moins) ; mise en œuvre des dispositions de l'article 91 de la loi de transformation de la fonction publique pour permettre leur titularisation au terme de leur apprentissage. <b>(2 points)</b></li> </ul>	<p><b>6 points</b></p>
<p>Question 3 : « <i>Premier bilan du plan « 1 jeune, 1 solution » en matière d'apprentissage</i> »</p> <p><u>Éléments de réponses attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bilan mitigé : Rapport de la cour des comptes:/ Chiffres de la DARES : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Record de contrats signés (733 200 en 2021 : +38%) mais en faveur des plus diplômés (60% formations enseignement supérieur) <b>(1 point)</b></li> <li>- le succès jugé "historique" des entrées en apprentissage a eu pour contrepartie la forte baisse des contrats de professionnalisation (moins – 48% entre 2019 et 2020). Pour les jeunes, la hausse nette serait en fait de "70.000 places supplémentaires en prenant en compte les deux formes de contrat en alternance", estime la Cour des comptes.<b>(1.5 point)</b></li> <li>- Mesure coûteuse pour l'Etat : 5,1 milliards d'euros pour l'année 2021 <b>(0.5 point)</b></li> <li>- Recommandation : moduler le montant des aides à l'apprentissage en faveur des filières et des niveaux de diplôme où leur valeur ajoutée en termes d'insertion est la plus importante <b>(1 point)</b></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>4 points</b></p>
<p><b>TOTAL</b></p>	<p><b>20 points</b></p>